

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 février 2021

Présents : Michel AUFRANC, Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Nicolas CHAMPEME, Jérôme CLEMENT, Romain FAIVRE, Fabienne GAVAND, Jacques HUMBERT, Ludivine LAZARUS, Nelly LEGLISE, Vincent PORET, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION, Sylvain DUPUIS.

Secrétaire de séance : Emeline BERGER

La séance se déroule à huis clos : l'état d'urgence sanitaire prolongé, il est nécessaire de maintenir les gestes barrières, et la salle du conseil ne le permet pas.

Validation du compte-rendu de la dernière séance

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR :

En amont de la réunion, les membres du conseil ont été destinataires d'un document préparatoire.

1 -Acceptation de 3 chèques.

2 -Facturation de la RODP

3 -Autorisation de mandater avant vote du budget 2021.

4 -Un chêne pour Notre Dame.

5 -Appel d'offre densification du peuplement en Vaivre / Natura 2000

6 -Convention de partenariat avec la Poste pour APC.

7 -Délibération sur temps scolaire.

8 -Devis éclairage public rue de Limone.

9 -DM contribution Sivos.

10 -Ouverture d'un compte TVA sur vente de Bois.

11 -Photovoltaïque.

12 -Remboursement d'un acompte sur location de Salle (covid)

13 -Retrait de la compétence transports scolaire du Sivos.

14 -Modification des statuts de la Communauté de communes entre Saône et Grosne.

15 -Compte Administratif 2020 et compte du Receveur2020.

Questions diverses

1 -Acceptation de 3 chèques.

solde de provision de l'étude notariale Peyrat, pour la somme de 258 euros

solde de provision de l'étude Reynold de Sérésin, pour la somme de 187.14 euros

remboursement d'un bris de glace par l'assurance SMACL, pour la somme de 230.51 euros

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

2 -Facturation de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) à Enedis.

Cette redevance est due par l'utilisateur des lignes enfouies sur la commune, Enedis. Le montant, fruit d'un calcul alambiqué, se monte à 215 €.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

3 -Autorisation de mandater avant vote du budget 2021.

L'article L 1612-1 du CGCT permet aux communes en attente du vote de leur budget de régler des dépenses à hauteur de 25% du montant du budget de l'année N-1. Cela débloquent les fonds nécessaires au paiement des factures avant que le budget 2021 ne soit arrêté.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

4 -Un chêne pour Notre Dame.

Dans le cadre de la reconstruction de la toiture, dont la flèche, de Notre Dame de Paris, un appel à fourniture d'un fût de Chêne est lancé auprès de chaque commune « forestière ». Il s'agit donc pour les opérateurs de recenser les communes souhaitant adhérer à cette démarche et se portant candidates. En cas d'accord, cette tige sera choisie par les agents ONF dans la forêt communale. C'est un véritable coup de communication pour la forêt française et sa valorisation.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

5-Appel d'offre pour la densification du peuplement en Vaivre / projet Natura 2000.

Afin de procéder aux plantations nécessaires, un appel d'offres avec un cahiers des charges été lancé auprès de trois fournisseurs. L'un ayant répondu qu'il n'était pas intéressé, SAS LG Forêts et ONF ont adressé leurs propositions qui ont été comparées le 27-janvier-2021.

Entreprises	SAS LG FORETS	ONF	
	HT	HT	TVA
Arbres sénescents			
Inventaire	2 500,00 €	1 470,00 €	20%
Régénération dirigée			
Diagnostic	1 500,00 €	1 080,00 €	20%
Travaux à réaliser	27 816,15 €	29 545,60 €	10%
Panneau	2 850,00 €	2 420,00 €	20%
Total HT	34 666,15 €	34 515,60 €	
SAS LG ne propose pas de suivi de protection vis à vie du gibier			
ONF propose travaux de suivi de la reprise, protections et répulsif			
Entreprise la mieux disante : ONF		34 515,60 €	
	TVA	3 948,56 €	
	TTC	38 464,16 €	

Cette dépense d'investissement ouvrira droit à une aide dans le cadre de Natura 2000.

L'ONF s'engage sur un suivi de la reprise.

Délibération : Approbation à la majorité, avec 1 abstention pour ce projet de densification. Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

6 -Convention de partenariat avec la Poste pour APC.

Notre convention de partenariat avec La Poste pour notre Agence Postale prendra fin en octobre 2021. Il nous faut donc nous prononcer sur sa possible reconduction. La participation financière de La Poste au fonctionnement de notre Agence Postale se monte à 1 050,00 € mensuels.

Il serait toutefois judicieux de demander à ce que le facteur dépose le courrier non remis à cette agence postale de Boyer et non Tournus.

Les personnes peuvent retirer de l'argent sur ce point postal. Pour transporter l'argent, les précautions sont toujours écrites et affichées.

La convention est établie pour 10 ans.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

7 -Délibération sur temps scolaire.

Le temps scolaire légal est toujours de 4.5 jours par semaine, nous avons opté pour la semaine de 4 jours grâce à une dérogation. Il nous faut renouveler annuellement cette demande de dérogation.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens

8 -Devis éclairage public rue de Limone.

Une demande de devis pour un ajout de deux points lumineux sur la Rue de Limone demandée depuis plusieurs mois a abouti en Janvier dernier à un devis du Sydesl représentant pour notre commune une contribution de 1 686,80 € HT, ainsi que 1 003,20 € HT pour un remplacement de points lumineux vétustes par des leds moins énergivores,

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

9 -DM contribution Sivos.

Une erreur d'enregistrement entre deux chapitres du budget 2020 a conduit à un rejet d'un titre en fin d'année dernière pour provision insuffisante, il convient donc de rectifier en transférant 22 554.00 € de l'article 011 (6042) sur l'article 65545(65) pour régler cette dépense.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

10 -Ouverture d'un compte TVA sur vente de Bois.

Lors de nos ventes de bois entre 2018, 2019 et 2020 une hausse des volumes et des prix importante fait que le plafond de 72000 € (moyenne des cumuls des trois derniers exercices) a été dépassé. En conséquence, notre régime de TVA qui était « forfaitaire » devient de droit « déclaratif » par trimestre. Il convient donc d'ouvrir un Compte de TVA pour l'année 2021. Le retour au régime précédent pourra se faire dès que la moyenne triennale de nos produits forestiers sera inférieure au plafond précité.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens.

11 -Photovoltaïque.

Afin de nourrir les échanges et permettre une prise de décision éclairée, une visite sur site, à la Garenne, est prévue avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

04/03/21 – 17h30, sur site.

12 -Remboursement d'un acompte sur location de Salle (covid)

Un versement d'arrhes lors d'un contrat de mise à disposition de la Salle Polyvalente pour un week-end de mai 2020 doit être remboursée car le contrat a été annulé cause confinement.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens

13 -Retrait de la compétence transports scolaire du Sivos.

La compétence « transports scolaires » est restée inscrite dans les statuts de notre Sivos. La loi LOM (Loi sur l'Organisation de la Mobilité) fait remonter à la Région toute la compétence de Mobilité. Il convient donc d'entériner le retrait de cette compétence des statuts du Sivos.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire pour réaliser les démarches en ce sens

14 -Modification des statuts de la Communauté de communes entre Saône et Grosne

Le maire explique le contenu de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et en vertu des articles L. 1231-1 et L. 1231-1 -1 du code des transports, et le fait que les Communautés de Communes peuvent désormais se saisir de la compétence d'organisation de la mobilité locale qui sinon serait entièrement attribué à la Région.

Il précise les avantages de cette prise de compétence locale, tout particulièrement pour l'organisation des transports scolaires.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix de la Communauté de Communes d'exercer la compétence Mobilité.

15 -Compte Administratif 2020.

Lecture des comptes est faite par Mr le Maire. Ces chiffres ont été validés par la perception.

Le maire, ordonnateur du budget laisse délibérer le conseil : Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Idem pour le compte du Receveur.

16 - Questions diverses

Leg de la maison Bontemps, réhabilitation

3 architectes ont été sollicités afin de réaliser les devis pour la phase d'étude :

- 7500 euros environ pour deux d'entre eux, dont l'un précise en plus sa prestation en maîtrise d'ouvrage à hauteur de 11% du prix des travaux.
- 13000 euros pour l'un.

Le Conseil Municipal autorise le maire à recontacter les architectes pour plus de précisions.

Entretien de l'église

Un devis été réalisé pour la réfection de l'intérieur de l'église par un architecte du patrimoine (qualification obligatoire pour ce type de travaux). La phase d'étude du projet se monte à 9000 euros

Dernièrement, l'équipe des cantonniers a refait la sacristie, altérée par une infiltration d'eau importante issue de fuite dans l'évacuation des eaux pluviales de la salle des fêtes.

Campagne de vaccination contre la COVID/ action du CCAS

Après des contacts téléphoniques aux personnes pouvant prétendre à la vaccination mise en place sur le plan national, 5 personnes souhaitent être aidées pour la prise de RDV, ainsi que pour le transport. Il reste désormais à prendre RDV, chose peu aisée car les disponibilités sont prises d'assaut.

Opération Boyer propre :

Action qui n'a pas pu se faire au printemps 2020, elle est programmée le 10/04/2021.

Départ de la Mairie à 8h30 pour collecter les déchets abandonnés sur nos chemins, par groupes de 2 ou 3 ramasseurs.

Levée de séance à 23h50.

Signatures :
